



DIRECTION RESEAU ET BANQUE  
DE POITOU CHARENTES  
DIRECTION DES PROJETS

Monsieur Jérôme LAMBERT  
Député de la Charente  
Le Bourg  
16230 JUILLE

Angoulême, le 22 octobre 2018

Monsieur le Député,

J'accuse réception de votre courrier relatif à la demande du Maire d'Aussac-Vadalle.

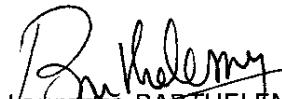
La Poste, dans le cadre de sa mission d'aménagement du territoire a une obligation de proposer un maillage de ses points de contacts qui permet à au moins 90% de la population départementale d'accéder à un point de contacts situé à moins de 5kms et 20 minutes de trajet automobile.

Comme vous avez pu le voir dans notre réponse au Maire d'Aussac-Vadalle, cette obligation est largement remplie avec un taux de 95.90%.

Même si nous comprenons la demande de création d'un relais poste, il ne nous est pas possible d'y répondre favorablement compte tenu du contexte économique de La Poste avec une baisse constante de la fréquentation de nos points de contacts.

Concernant les personnes âgées sans possibilité de se déplacer avec un véhicule, il est possible aux habitants d'acheter des timbres et prêts à poster auprès de leurs facteurs. Ces derniers peuvent également assurer la livraison d'espèces auprès des clients de La Banque Postale. Ainsi, notre mission de service public est assurée.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

  
Laurence BARTHELEMY  
Directrice des Projets